

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER TUNISIENS
DIRECTION CENTRALE DU DOMAINE FERROVIAIRE
DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
DCDF/DDI N°03/2026 DU 06/10/2026

**TRAVAUX DE REPARATION ET DE RENFORCEMENT DE DEUX OUVRAGES D'ART EN
BETON ARME AUX PK 32⁺¹⁰⁰ ET PK 32⁺²⁰⁰ DE LA LIGNE TUNIS-ALGER**

La Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens (SNCFT) lance un appel d'offres national sur le système d'achat public en ligne (TUNEPS) pour la réalisation travaux de réparation et de renforcement de deux ouvrages d'art en béton armé aux Pk 32+100 et Pk 32+200 de la ligne Tunis-Alger (lot unique).

La participation à cet appel d'offres est autorisée aux entreprises nationales, inscrites sur le système TUNEPS, qualifiées pour ce genre de travaux, agréées par le Ministère de l'Equipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, pour l'activité :

- R3 catégorie 4ou supérieure (Ouvrages d'art)

Ou

- R7 catégorie unique (Entretien et réparation des ouvrages d'art)

Ou

- R0 catégorie 3ou supérieure (Entreprise générale)

1. Obtention du cahier des charges et inscription sur le système TUNEPS

La participation au présent appel d'offres doit être **obligatoirement** en ligne à travers le système d'achat public en ligne TUNEPS.

Pour pouvoir télécharger le cahier des charges et participer en ligne au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent être inscrits au système d'achat public en ligne TUNEPS.

Pour plus de renseignements sur le système TUNEPS, un manuel d'utilisation détaillant toutes les procédures est disponible sur le site suivant www.tuneps-kit.tn.

2. Contenu et validité de l'offre

L'offre préparée par le soumissionnaire doit être constituée des documents suivants:

- Le cautionnement provisoire d'un montant égal à **vingt mille dinars (20 000 DT)** valable **120 jours** à compter du lendemain de la date limite de réception des offres
- Une offre technique conformément à **l'article 10.1 du CCAO**.
- Une offre financière conformément à **l'article 10.2 du CCAO**.
- Les documents administratifs mentionnés à **l'article 10.3 du CCAO**.

Le soumissionnaire doit envoyer **obligatoirement** son offre à travers le système des achats public en ligne TUNEPS.

Ne sont acceptés par la procédure matérielle que le cautionnement provisoire et les documents administratifs et techniques dont l'envoi hors ligne est expressément autorisé par **l'article 10 du CCAO**.

Ces documents doivent parvenir par rapide poste ou déposées directement par porteur (contre remise d'un accusé de réception) au bureau d'ordre central de la SNCFT sis à la gare de Tunis Ville – Place Barcelone – 1001 Tunis.

Le soumissionnaire demeure lié par sa soumission pendant **cent vingt (120) jours** à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

3. Date limite de réception des offres et ouverture des offres

La date limite de réception des offres est fixée pour le **12 Novembre 2026 à 10^H 00**.

De même, les documents reçus hors ligne ne seront pas acceptés s'ils sont reçus après la date limite précitée. Le cachet du bureau d'ordre central de la SNCFT fait foi.

Les offres seront ouvertes lors d'une séance publique le **12 Novembre 2026 à 10^H 15 min** au bureau N°258, 2^{ème} étage, gare de Tunis Ville. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister doivent être munis d'une procuration.